



ATTIJARI LEASING
SA au capital de 21. 250.000 DT
Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis
MF : 496311PAM000 RC : B 125651997

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le jeudi 27 Juin à 15 heures au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2012
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2012;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2012;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que la Loi N°2001-65 relative aux établissements de crédits;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2012;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2012 et rectification de celle de 2011;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2012;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2013;
9. Emission d'emprunts obligataires et subordonnés;
10. Renouvellement et / ou Nomination d'Administrateurs pour la période 2013-2015;
11. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

Le Président du conseil

شركة التجاري ليزنق
العنوان : نهج البحيرة ممر بحيرة أناسي ضفاف البحيرة 1053 تونس
المعرف الجبائي : 496311P/A/M000
السجل التجاري : B125651997

استدعاء للجلسة العامة العادية

إن السادة المساهمون في رأس مال شركة التجاري ليزنق مدعوون لاجتماع الجلسة العامة العادية التي ستنعقد يوم الخميس 27 جوان 2013 على الساعة 00 : 15h بعد الزوال بمقر الاجتماعي لشركة التجاري ليزنق الكائن بنهج البحيرة ممر بحيرة أناسي ضفاف البحيرة تونس للتداول على جدول الأعمال التالي :

- (1) تلاوة تقرير نشاط مجلس الإدارة و على القوائم المالية للسنة الحسابية المختومة في 2011/12/31.
- (2) تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة الحسابية 2012
- (3) المصادقة على تقارير مراقبي الحسابات و على القوائم المالية للسنة الحسابية المختومة في 2012/12/31
- (4) المصادقة على الاتفاقيات المبرمة في إطار الفصل 200 و ما بعده و الفصل 475 من مجلة الشركات التجارية و القانون عدد 65-2001 و المتعلق بمؤسسات القرض.
- (5) إعفاء ذمة أعضاء مجلس الإدارة بالنسبة للسنة الحسابية 2012
- (6) تخصيص نتائج السنة الحسابية لسنة 2012 و تصحيحها بالنسبة لسنة 2011 .
- (7) تحديد منحة الحضور بالنسبة لسنة 2012
- (8) تحديد منح الأعضاء الدائمين لجنة المراقبة الداخلية لسنة 2013 .
- (9) طرح قروض رقاعية و قروض رقاعية مقترنة بشرط
- (10) تجديد و/ أو تعيين أعضاء مجلس إدارة للسنوات الثلاث 2013-2014-2015 .
- (11) منح نفوذ

إن السادة المساهمون أو وكلائهم مدعوون لاجتماع الجلسة العامة العادية مع العلم أن التواكيل متوفرة لدى وسطاء البورصة و يستوجب إضاؤهم في اجل لا يتجاوز 5 أيام من انعقاد الجلسة العامة.

رئيس مجلس الإدارة



ATTIJARI LEASING
SA au capital de 21. 250.000 DT
Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis
MF : 496311 P/A/M000 RC : B125651997

Convocation à l'Assemblée Générale Extra ordinaire

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extra Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le jeudi 27 **Juin 2013 à 16 heures** au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Mise en Conformité des Statuts avec la Loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le Code des Sociétés Commerciales et la loi n° 2001-65 du 10/07/2001 relatives aux établissements de crédits et notamment les articles suivants des statuts :
8, 9, 17, 19, 21, 26, 28, 31, 33,40, 43, 44 et 46
- 2- Pouvoirs à donner

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

Le Président du conseil

شركة التجاري ليزنق
العنوان : نهج البحيرة ممر بحيرة أناسي ضفاف البحيرة 1053 تونس
المعرف الجبائي : 496311P/A/M000
السجل التجاري : B125651997

استدعاء للجلسة العامة الخارقة للعادة

إن السادة المساهمون في رأس مال شركة التجاري ليزنق مدعوون لاجتماع الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم الخميس 27 جوان 2013 على الساعة 16h : 00 بعد الزوال بمقر الاجتماع لشركة التجاري ليزنق الكائن بنهج البحيرة ممر بحيرة أناسي ضفاف البحيرة تونس للتداول على جدول الأعمال التالي :

- (1) تنقيح الفصول 8، 9، 17، 28، 26، 21، 19، 33، 31، 40، 43، 44، و 46 من القانون الأساسي للشركة وفقا لمقتضيات القانون عدد 16-2009 المكمل و المنقح لمجلة الشركات التجارية و القانون عدد 2001 – 65 بتاريخ 2001/07/10 المتعلق بمؤسسات القرض.
- (2) منح نفوذ

إن السادة المساهمون أو وكلائهم مدعوون لاجتماع الجلسة العامة الخارقة للعادة مع العلم أن التواكيل متوفرة لدى وسطاء البورصة و يستوجب إمضاؤهم في اجل لا يتجاوز 5 أيام من انعقاد الجلسة العامة.

رئيس مجلس الإدارة

Projet de Résolutions à Soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing à tenir le 27 juin 2013

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2012 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2012 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes , établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi de la Loi n°2001-65 relative aux établissements de crédits :

1- prend acte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2012 dans le cadre d'opérations approuvées antérieurement par l'assemblée Générale Ordinaire, et ce, conformément à la liste d'opérations figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

2- Approuve la *convention de gestion de fonds à capital risque avec ATTIJARI SICAR* en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

3- Approuve la *convention de partenariat avec ATTIJARI IMMOBILIERE* en vertu de laquelle, la société ATTIJARI LEASING confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

4- Approuve le *contrat de conseil avec ATTIJARI FINANCES* afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique.

5- Approuve le contrat conseil avec *ATTIJARI INTERMEDIATION et ATTIJARI FINANCES* au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

6-Approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

- 1-L'approbation de la correction de l'affectation des résultats de l'exercice 2011 en portant 1 million de dinars en réserves spéciales de réinvestissements et limiter le report à nouveau à 787 971DT ;
- 2-D'affecter les résultats de l'exercice 2012 et du report à nouveau créditeur comme suit:

(Montant en Dinars Tunisien)

<u>Proposition Affectation du Résultat 2012</u>	
Affectation de Résultat	5 905 565
RAN	787 971
Résultat distribuable	6 693 536
Réserves spéciales réinvestissements	1 000 000
Dotations à un Fonds Social	50 000
Dividende global Proposé (1,200DT / Action)	2 550 000
Report à nouveau	3 093 536

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le 10 Juillet 2013

Cette résolution mise aux voix est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2012 à 42 mille dinars DT et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2013 à 12 mille dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés dans la limite de 20 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour un mandat de trois ans commençant en 2013 et se terminant à l'AGO statuant sur l'exercice 2015 les administrateurs suivants:

--.....

--.....

--.....

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les administrateurs ci-après pour un mandat de trois ans commençant en 2013 et se terminant à l'AGO statuant sur l'exercice 2015:

--

--

Cette résolution mise aux voix est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

Projet de Résolutions à Soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Attijari Leasing à tenir le 27 Juin 2013

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance de l'objet des différentes modifications décide la mise en conformité des Statuts de la société Attijari Leasing avec la Loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le Code des Sociétés Commerciales et notamment les articles suivants des statuts :

8, 9, 17, 19, 21, 26, 28, 31, 33,40, 43, 44 et 46

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée